

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion de Bureau du : 21 Octobre 2010
Date de la Convocation : 13 Octobre 2010***

L'An Deux Mille Dix le 21 Octobre à 14 H 30, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement Le Traspy à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Alain LIARD, Madame Janine KUC.

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Jean VANRYCKEGHEM.

Monsieur TENCE accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance et remercie les Délégués d'être présents.

Le déroulement de cette réunion sera en majorité sur l'organisation du Conseil Communautaire du 28 Octobre prochain.

1) COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

A) DELIBERATION N° 2010.6.1 - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 08 JUILLET ET DU 16 SEPTEMBRE 2010

Les comptes-rendus ont été transmis aux Délégués. Ils sont adoptés à l'unanimité.

B) DELIBERATION N° 2010.6.2 – REORGANISATION DE LA VICE-PRESIDENCE SUR LA COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES ET SUR LA COMPETENCE SPANC

Le Président fait le point de l'organisation actuelle avec 6 Vice-Présidents et 1 Vice-Président délégué.

Il est rappelé les textes législatifs donnant la possibilité d'ouvrir un nombre maximum de Vice-Présidents égal au 1/3 des Délégués communautaires (28) nous en sommes loin !

Lors de la séance d'installation deux Vice-Présidents avaient des compétences élargies :

- Le Vice-Président chargé des Finances qui avait aussi la délégation Administration Générale et la Communication.

Il est proposé de redéfinir les postes en élisant un Vice-Président chargé de cette partie Administration Générale et Communication, qui sera chargé de s'occuper du site Internet, de la rédaction des comptes-rendus et des Bulletins, des contacts auprès d'autres Collectivités, des communiqués de presse, de l'Administration de notre institution et de son personnel.

- Le Vice Président chargé de la Voirie et du SPANC

Au niveau du Service Public d'Assainissement Non Collectif après le diagnostic effectué, il y a lieu depuis la décision prise par le Département de subventionner les Collectivités et certains particuliers pour se mettre aux normes sur l'A.N.C., de monter les dossiers et d'aider le maximum d'usagers à faire les travaux de mise aux normes. Après l'importante phase d'étude et d'information, nous sommes maintenant véritablement entrés dans la phase contrôle individuel, ceci permet d'envisager la création d'un véritable poste de Vice-Président en élargissant le poste actuellement délégué au Développement Durable qui serait également chargé du SPANC.

Cette modification proposée devrait permettre de décharger les deux Vice-Présidents dont les missions étaient extrêmement lourdes et de mieux répartir les charges de travail de chacun.

Monsieur Sylvain MOREL : il serait opportun que ce soit des Membres du Bureau qui se présentent.

Monsieur CHANDELIER : nous sommes loin des indemnités versées dans les Collectivités voisines, un tableau de comparaison des indemnités sera soumis aux Délégués.

Il est proposé de soumettre l'élection du 7^{ème} et 8^{ème} Vice-Président au prochain Conseil Communautaire.

C) DELIBERATION N° 2010.6.3 – OPTIMISATION DES RESSOURCES DE LA TAXE D'HABITATION

La suppression de la Taxe Professionnelle a redéfini les nouvelles ressources pour les Collectivités qui étaient, comme nous, en T.P.U.

Une grande partie de ces ressources sera le transfert de la recette de la Taxe d'Habitation du Département vers les Communautés.

Monsieur GONY, notre Trésorier, a expliqué aux Elus les nouveaux mécanismes de ces ressources, lors de la réunion du 20 Octobre dernier.

Monsieur CHANDELIER : cette modification de ressources apparaît favorable pour notre Collectivité.

Monsieur PITEL : il est important de faire une étude comparative des bases entre nos Communes, il y a trop d'écarts.

Monsieur CHANDELIER : il est indispensable de faire le point dans nos Communes du classement de nos logements, surtout maintenant que l'on a des recettes Communautaires liées à la Taxe d'Habitation et au Foncier Bâti, et il faut travailler aussi sur les bases des locaux industriels, il serait peut-être intéressant de faire une commission de travail.

Monsieur LIARD : pourquoi pas la Commission des Finances ?

Monsieur PITEL : oui, cela nécessite une étude approfondie, il faut que l'on forme un sous-groupe qui pourra travailler avec les commissions Communales.

Madame COURVAL : cela se décide comment cette révision ?

Monsieur CHANDELIER : la révision des bases se fait en Commission Communale des Impôts Directes, une fois par an ; mais la réforme des Taxes n'a pas été jusqu'au bout, les habitations anciennes restent toujours sur un classement de 1972.

Les maisons anciennes qui ont été rénovées sans permis de construire peuvent et ont souvent un décalage par rapport à l'impôt.

Un petit groupe de travail avec Monsieur GONY pourrait travailler sur ce sujet, il en est de même pour les campings au niveau de la T.O.M.

Monsieur Sylvain MOREL : pour la Commune de Trois Monts, l'administration avait fait le nécessaire en 2002, les bases ont augmenté d'un tiers.

Monsieur LECLERC : à chaque fois qu'il y a une demande de travaux avec permis ou déclaration, il y a revalorisation des bases.

Monsieur PITEL : c'est un travail de fond mais c'est très important.

Monsieur LIARD : dans les commissions Communales, il y aurait lieu d'avoir une personne du groupe de travail Intercommunal.

Monsieur CHANDELIER : propose à Monsieur PITEL à la prochaine Commission Finances, qu'un groupe de travail soit créé avec Monsieur GONY, notre Trésorier, afin de retravailler sur l'évaluation des bases Commune par Commune avec la Commission des Impôts Communale, tout en commençant par le Foncier Bâti des entreprises et les bases de la C.E.T.

D) DELIBERATION N° 2010.6.4 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AU TRANSPORT PISCINE

Il est rappelé aux Elus que tous les élèves scolarisés dans les écoles de notre Communauté ont droit à 10 séances de piscine par an ce qui représente 20 000 entrées pour ces élèves et un effort financier de la Communauté à hauteur de 60 000 €.

Mais, les Groupes Scolaires en dehors de Thury-Harcourt sont bien obligés de prendre le car scolaire pour accéder au Centre Aquatique "AquaSud".

Le détail de cette participation annuelle, pour 6 groupes scolaires se chiffre à hauteur de 20 000 € maximum et bien sûr, varie selon les effectifs et les plannings proposés par AquaSud.

Il est proposé que cette participation soit prise en charge par notre Communauté et applicable à compter du 1^{er} Septembre 2010.

Accord des Membres du Bureau pour soumettre cette délibération au Conseil Communautaire.

E) DELIBERATION N° 2010.6.5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Un service de mise à disposition de personnel auprès de 7 Communes existe déjà pour l'entretien des Espaces Verts.

Il y a lieu de développer cet exemple de service par la mise à disposition de personnel chargé d'occuper le poste de Secrétaire de Mairie.

Pour le moment la Commune d'Angoville a demandé à utiliser ce service à hauteur de 4 Heures, par semaine.

La Communauté de Communes dès à présent pourra mettre à disposition du personnel pour des remplacements de congés de maladie ou autres et d'assurer une permanence minimale pendant l'absence des Secrétaires comme les congés d'été.

Une secrétaire disponible étant actuellement en poste au Syndicat Scolaire, il y a lieu de passer une Convention entre le S.I.S. et la Communauté et suite à cela de signer une Convention entre la Communauté et les Communes concernées, dont Angoville.

Monsieur CHANDELIER : en matière d'Etat Civil l'on ne peut pas faire d'erreurs, sinon il faut demander au Procureur de faire des rectifications.

Il faut des professionnels et nous ne pourrons maintenir le personnel qu'en proposant des temps complets.

Cette mise à disposition sera toujours sous les ordres des Maires concernés.

Monsieur COLLIN : dans l'avenir beaucoup de choses vont changer aux niveaux des Collectivités, la Communauté aura un rôle de service à jouer.

Monsieur CHANDELIER : certaines Collectivités, comme les Syndicats vont peut-être disparaître.

Monsieur TENCE : l'Etat réduit ses services, il faudra sans doute un jour assurer le service urbanisme.

Monsieur PITEL : il faut des agents polyvalents dans notre Communauté, afin d'assurer un maximum de services et d'assurer des remplacements.

Il est décidé de proposer cette délibération au Conseil Communautaire.

F) DELIBERATION N° 2010.6.6 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Il est donné lecture des Décisions Modificatives N° 2 aux Budgets, qui ont été soumises au Groupe de Travail Finances et à la Commission Finances du 20 Octobre dernier, qui a émis un avis favorable.

Les Membres du Bureau donnent leur accord pour présenter au Conseil Communautaire.

Monsieur CHANDELIER : avant cette fin d'année, il faudra faire une réunion du Conseil Communautaire basée sur les orientations budgétaires.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

ZONE DE LA PANSE

A) DELIBERATION N° 2010.6.7 – ACQUISITION TERRAIN PAR SUBSTITUTION

Le Président expose aux Membres présents que la Société FONCIM, en la personne de Mr GOUDIER avait été chargée de négocier avec les propriétaires et les locataires pour l'achat du terrain situé sur la Commune d'Esson;

Il est rappelé que ces 3 Hectares sont destinés à augmenter la capacité de la Zone d'Activités Communautaire actuelle où est implantée l'usine MERITOR, terrain qui pourrait être occupé entre autre par la Clinique Vétérinaire, la Société Biocombustible et la future Caserne des Pompiers.

Un compromis a été signé entre la Société FONCIM les propriétaires et les locataires, avec la possibilité pour cette Société de se voir substituer notre Communauté de Communes.

Par courrier en date du 15 Octobre la Société FONCIM, s'est engagée à céder dès à présent le bénéfice de la promesse de vente à notre Communauté de Communes.

De ce fait, il est proposé que la Communauté de Communes acquière ces terrains au prix de 4,50 € le m² net indemnité fermière comprise ; reste à définir un tarif d'acquisition pour la bande non constructible le long de la 562.

Il est décidé de soumettre cette délibération au Conseil Communautaire afin que l'achat de ce terrain intervienne assez rapidement.

Monsieur CHANDELIER : il n'y a pas de travaux d'accès à réaliser à l'intérieur de la parcelle.

Par contre, il faut amener les réseaux aux droits des parcelles et élargir la route d'accès de la Neuville pour les accès pompiers et dans cet élargissement il sera possible de faire passer les réseaux.

Le Conseil d'Administration de Biocombustibles a émis un avis favorable c'est à nous de faire des bonnes propositions financières, il ne faut pas nier que nous sommes en concurrence avec Saint Aignan.

Les Membres de Biocombustibles ont accepté que l'on prenne une entreprise locale pour l'implantation de locaux provisoires.

La rencontre avec le Colonel des Pompiers a été constructive, une ligne budgétaire à hauteur de 1 350 000 est prévue par le Département pour la construction de cette caserne.

ADGENE, a un développement plus rapide que prévu, il y aura à voir pour leur proposer des terrains supplémentaires à proximité de leur actuelle usine.

Monsieur BIZET : le terrain à proximité appartient à Monsieur AMAND, la négociation ne sera pas facile, ce terrain est prévu pour l'implantation d'un lotissement.

Monsieur CHANDELIER : il y a un problème de stockage chez MERITOR, nous aurons peut-être une possibilité avec les locaux d'AGRIAL, car AGRIAL va s'installer dans les locaux anciennement CATENA. Dans le cadre des modifications d'accès liées à la 2 x 2 voies, la petite Route d'Esson pourrait être déclassée.

Monsieur PITEL : j'ai eu le Directeur d'AGRIAL, ils ne feront rien sans nous en parler.

Monsieur CHANDELIER : au moment de la démolition des bâtiments de Beauvoir, les matériaux pourront être stockés et servir d'encaissement sur le projet Biocombustibles.

Le Président rappelle en parlant de démolition, qu'une liste de mobilier stocké actuellement dans les locaux anciennement MERITOR, a été soumise aux Communes avec la possibilité que des Collectivités fassent des propositions.

B) DELIBERATION N° 2010.6.8 – COMMERCIALISATION DES TERRAINS

L'avantage de la configuration des terrains fait qu'il n'y aura pas lieu, de réaliser des travaux d'infrastructure. De ce fait, il ne sera pas nécessaire de déposer de Permis d'aménager ce qui sera un gain de temps et financier.

Après contact auprès des Services d'Urbanisme de l'Equipement, pour chaque projet, il y aura la possibilité de déposer une déclaration préalable avant la vente de chaque parcelle.

Il est proposé d'autoriser, le Président ou l'un de ses Vice-Présidents à négocier avec les acquéreurs éventuels, d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer toutes les pièces liées à ces négociations.

Cette délibération est inscrite au Conseil Communautaire.

**C) DELIBERATION N° 2010.6.9 – CONSULTATION A.M.O. ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR
IMPLANTATION D'ENTREPRISES**

Il est proposé de prendre une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets sur la Zone de la Panse : Biocombustibles, Clinique Vétérinaire, ...

Monsieur PITEL : lorsque l'on parle de service en Zone Rurale, il est indispensable que nos vétérinaires soient dans des locaux fonctionnels car la concurrence avec les Communes proches devient une réalité.

Tout en travaillant pour les animaux domestiques, ils assurent un revenu qui permet à nos éleveurs de bovins, ovins et équidés, d'avoir les services de nos vétérinaires.

La SHEMA les a contactés afin de définir les besoins.

Monsieur TENCE : le Cabinet BILLARD-DURAND a déjà construit une clinique vétérinaire apparemment les vétérinaires ne sont pas hostiles à prendre un autre architecte que le Cabinet BROCHARD, et de toute façon, il faudrait faire un Appel d'Offres.

Monsieur PITEL : les montages financiers pour Biocombustibles, le CER et les vétérinaires pourra être sous forme de Crédit-bail, dans les discussions ne nous avançons pas sur des pourcentages de subventions.

Monsieur CHANDELIER : il faut se féliciter du travail accompli par la SHEMA, elle travaille comme notre service technique.

Monsieur TENCE : ils sont également très utiles pour les dossiers de demande de subventions.

Monsieur BIZET : c'est dommage que le Cabinet B. Ingénierie ne nous ait pas écouté, je trouve que le bâtiment est un peu bas il aurait fallu le remonter de 40 cm.

Monsieur CHANDELIER : propose de soumettre cette délibération de lancer une consultation d'A.M.O., pour le projet de la zone de la Panse à notre Conseil Communautaire.

ZONE DE BEAUVOIR

**A) DELIBERATION N° 2010.6.10 – AVENANT D'A.M.O. AUPRES DE LA SHEMA POUR
L'IMPLANTATION DU CER**

Dans la limite du Marché négocié avec la SHEMA pour nous assister dans l'élaboration et la conduite du projet "Zone de Beauvoir", il est prévu de demander à la SHEMA de prendre en charge le projet CER dans les mêmes conditions.

L'effet sur le financement ne devant pas être supérieur de plus de 15 % par rapport au montant retenu en C.A.O. (soit 95 000 €).

B) DELIBERATION N° 2010.6.11 – CONVENTION DE LOCATION DE BUREAUX MODULABLES POUR BIOCOMBUSTIBLE

Le début de la démolition des anciens bâtiments va intervenir à compter de Janvier 2011.

Pour le moment ces locaux sont toujours occupés par deux entreprises Adgène et Biocombustibles. En ce qui concerne la Société Adgène, il n'y a pas de problème, puisque le déménagement est prévu début Novembre, par contre, se pose le problème de la Société Biocombustible.

Une consultation a été effectuée pour lui proposer un relogement provisoire et c'est la Société LEGOUPIL de Vire qui a fait les meilleures propositions.

Tarifs proposés : pour un local de 150 m² un loyer mensuel de 1 476,00 € H.T.

Cette délibération sera inscrite au Conseil Communautaire.

C) DELIBERATION N° 2010.6.11 – INTEGRATION DE LA MISSION LOCALE CAEN SUD

Jusqu'à ce jour la PAIO (Point d'Accueil Information et Orientation) de Condé sur Noireau assurait une permanence à raison d'une demi-journée par semaine dans nos locaux pour l'accueil des demandeurs d'emplois de moins de 26 ans.

L'Etat ayant décidé la suppression des PAIO, la fusion de celles de Falaise et Condé avec la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise est en cours.

La Mission Locale va créer une antenne sud qui sera dirigée par l'ancien Directeur de la PAIO de Falaise.

Un travail doit être conduit pour optimiser le service rendu à notre Communauté, et proposer une organisation à mettre en place au cours des prochains mois.

Au vu de ces éléments, la participation au service, étant établie à 1,26 € par habitant, il conviendra de le prévoir au Budget Primitif 2011, si nous validons l'offre de services qui nous sera proposée et qui sera soumise à l'avis de la Commission Développement Economique au cours du 1^{er} Trimestre 2011.

Cette délibération sera soumise au Conseil Communautaire.

ADGENE

A) DELIBERATION N° 2010.6.12 – POINT FINANCIER

Il n'est constaté aucun dépassement par rapport aux prévisions de dépenses (1 250 000).

L'ensemble des factures ne sont pas encore mandatées, il y aura lieu de faire le point dans quelques semaines.

Un dossier de demande d'aide au titre de la réserve parlementaire a été déposé auprès de notre Député Monsieur Jean-Yves COUSIN, nous sommes en attente d'une réponse.

L'inauguration des locaux est prévue le 17 Novembre, l'ensemble de nos Délégués sont invités à cette cérémonie.

Monsieur CHANDELIER : le dossier a été exemplaire, il faut féliciter la SHEMA.

Monsieur PITEL : il serait peut-être possible de prendre contact auprès de l'Attaché Parlementaire de Monsieur Jean-Yves COUSIN afin de savoir où en est le dossier.

COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE

Il est fait le point des montants de travaux suite aux consultations effectuées, soit :

	BASE	OPTION SPA
Gros oeuvre	64 053,50	4 673,00
Bassins inox	681 838,49	
Carrelage	151 493,00	5 389,00
Métallerie	41 787,50	736,00
Hydraulique	124 701,26	13 884 59
Contrôle technique	6 500,00	
S.P.S.	3 010,00	
Maîtrise d'œuvre	144 000,00	
Climatisation accueil	13 400,00	
Carrelage Sauna Hamam	15 000,00	
Vitrages	31 999,00	
Perte de T.V.A. et imprévus	49 534,66	
	1 352 000,00	

Financé par : - Assurances et subventions Conseil Général 352 000,00
- Emprunt 1 000 000,00

Une demande d'aide parlementaire a été sollicitée auprès de Monsieur le Sénateur DUPONT, il y aurait la possibilité d'obtenir une aide à hauteur de 14 000 €.

Cette délibération sera inscrite pour permettre au Président de signer les devis concernant la climatisation, le carrelage du Sauna Hammam et le vitrage, les autres lots font parties du Marché.

L'Ordre du jour étant épuisé le Président ferme la séance à 17 H 30, en précisant qu'il sera indiqué en questions diverses le devenir des barrages de l'Orne et le dépôt du dossier de Pôle d'Excellence Rurale.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER